

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE
SA/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Ville de VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2020

Séance d'Installation du Conseil Municipal

Sur convocation qui leur a été adressée le 29 juin 2020 de François Guy TRÉBULLE, maire en exercice, les nouveaux conseillers municipaux ont été installés dans leur fonction par Gérard DOSSMANN, en tant que doyen d'âge et président de séance, le 3 juillet 2020 à 19h00.

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'adjoints,
- Election des adjoints,
- Charte de l'élu local
- Délégation du Conseil municipal au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, Mme WALLE, M. BAUDE, Mme DA GRAÇA SOARES, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENT AYANT DONNE POUVOIR :

M. YAHIEL à M. HULIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

ASSESEURS :

Monsieur FASS et Madame DA GRAÇA SOARES.

La séance est ouverte à 19h10 sous la présidence de Monsieur Gérard Dossmann.

M. DOSSMANN : Bonsoir à toutes et à tous, en tant que doyen d'âge il me revient de présider cette séance suite à l'élection du 28 juin dernier.

Avant de démarrer, je voudrais saluer la présence de notre Sénatrice Laure Darcos, et du Maire de Massy Nicolas Samsoen, que je salue et que je remercie de leur présence.

Avant de procéder à l'installation du conseil municipal, je voudrais vous inviter à avoir une pensée pour Thomas Joly car nous étions tous plongés dans le deuil il y a un an ; et une pensée pour tous les Verriéroises et Verriérois décédés de la Covid, ainsi que pour tous les membres des familles des Verriérois qui travaillent pour la commune et qui sont décédés de la Covid. Je vous invite à observer une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée.)

M. DOSSMANN : Nous avons enregistré 12 046 inscrits le 28 juin dernier avec 5 364 votants, nous avons trouvé dans les urnes 92 bulletins blancs et nuls, soit 5 272 suffrages exprimés. Ont obtenu :

- Unis Pour Verrières : 2 734 voix, soit 51,86 % des voix, ce qui représente 25 sièges ;
- Rassembler Verrières-le-Buisson : 372 voix, soit 7,06 % des voix, ce qui représente 1 siège ;
- Réussir Ensemble Verrières-le-Buisson : 2 166 voix, soit 41,08 % des voix, ce qui représente 7 sièges.

Ont donc été élus dans l'ordre : Monsieur François Guy Trébulle ; Madame Karine Casal Dit Esteban ; Monsieur Gérard Dossmann ; Madame Magali Libong ; Monsieur Ian Tixier ; Madame Élisabeth Roquain ; Monsieur Jean-Louis Delort ; Madame Rozenn Bouler ; Monsieur Jean-Paul Mordefroid ; Madame Christine Lagorce ; Monsieur Grégory Bozec ; Madame Violaine Guillanton ; Monsieur Jean-Louis Carrasco ; Madame Géraldine Walle, Monsieur Hervé Baude ; Madame Tania Da Graça Soarès ; Monsieur Didier Millet ; Madame Nathalie de Vilmorin ; Monsieur Nasser Attaf ; Madame Jacqueline Brignon ; Monsieur Henri Roger-Estrade ; Madame Anne Kerny-Bonfait ; Monsieur Alain Cholay ; Madame Marie-Paule Octau ; Monsieur Jean-Pierre Milonnet ; Madame Caroline Foucault ; Monsieur Vincent Hulin ; Madame Andrée Aubert-Theisen ; Monsieur Michel Yahiel ; Madame Agnès Quinquenel ; Monsieur David Chastagner ; Madame Emmanuelle Clévédé ; Monsieur Jérémy Fass.

Ils sont désormais déclarés élus dans leurs fonctions et installés.

Par ailleurs et en complément siègeront désormais à la Communauté d'Agglomération de Paris-Saclay les conseillers communautaires suivants : Monsieur François Guy Trébulle ; Madame Karine Casal Dit Esteban ; Monsieur Jean-Paul Mordefroid ; Monsieur Vincent Hulin.

Maintenant que le conseil est installé, je vais faire l'appel des conseillers municipaux et je vous propose comme secrétaire de séance Madame Karine Casal Dit Esteban, à moins qu'il y ait d'autres candidats.

Je ne vois pas d'autres candidats, donc Madame Karine Casal Dit Esteban est élue secrétaire de séance.

Je vais maintenant faire l'appel.

Il est fait appel des conseillers municipaux.

M. DOSSMANN : Chers collègues nouvellement élus ou réélus, je dois à une circonstance bien involontaire de ma part, à savoir mon âge, le privilège de m'adresser à vous en cette séance d'installation du conseil municipal. N'ayant donc pour occuper une pareille position strictement aucun mérite particulier qui soit lié à la qualité de ma personne, je n'éprouve pas le besoin de vous faire part de ma gratitude pour l'honneur qui m'est ainsi fait puisque celui-ci découle en effet de la stricte application de la loi qui impose au doyen ou à la doyenne des élus de présider très provisoirement cette assemblée résolument placée -et c'est là le paradoxe- sous le signe du renouveau.

Par contre et contrairement à ce qui est prévu par les textes, je vais m'adresser à vous à titre de doyen élu du conseil puisque j'ai eu en effet l'honneur d'être élu dans ce conseil municipal il y a plus de 37 ans au sein de l'équipe du premier mandat comme Maire de Bernard Mantiene, avec une délégation au sport.

Aujourd'hui le privilège de l'âge m'amène à présider l'installation du conseil correspondant à mon huitième mandat. Permettez-moi d'ajouter en préalable une note personnelle en cette instance solennelle, d'avoir une pensée reconnaissante pour mon épouse et mes enfants sans qui je ne serais pas ici, qui m'ont toujours soutenu et que j'ai délaissés souvent pour m'occuper des affaires communales.

Nous sortons aujourd'hui d'une longue séquence d'un an d'élections municipales avec de multiples péripéties. Que nous le voulions ou non, notre mandat municipal restera marqué au fer rouge par les conditions extraordinaires et pour tout dire dramatiques de la pandémie du Coronavirus. Je voudrais en premier lieu remercier l'ensemble du personnel communal qui s'est dépensé sans compter pour que ces élections se déroulent dans les meilleures conditions. J'adresse mes remerciements en particulier à notre Directrice générale des services, Sabine Chalet, et à son équipe qui, à peine arrivée à Verrières, s'est trouvée à gérer, à organiser et à faire fonctionner une mairie sous le choc. Il a fallu en l'espèce gérer trois élections avec la pandémie qui nous a consignés pendant plusieurs mois.

Merci encore aux agents de la ville qui ont permis à la mairie de fonctionner, à la ville d'être nettoyée et aux plus fragiles de recevoir des repas à domicile. Merci à toutes et à tous, infirmiers, médecins, pharmaciens, personnel des professions médicales et paramédicales exerçant à Verrières ou dans les différents hôpitaux de la région. Merci aux commerçants qui sont restés ouverts pour assurer le ravitaillement de la population. Cette période inédite de la pandémie a permis de constater une véritable solidarité des Verriéroises et des Verriérois, que ce soit par la confection de masques, de visières, de blouses ou par de simples contacts téléphoniques.

Je veux également adresser mes remerciements et ma gratitude à mes collègues du conseil sortant qui n'ont pas ménagé leur peine et leur temps pendant cette période.

L'engagement des élus est une aventure humaine où l'humain est au centre de tout. En tant qu'élus nous sommes dépositaires d'un mandat du peuple, d'un mandat pour agir tous les jours au service de la population. Être conseiller municipal, c'est aimer sa commune, c'est aimer ses habitants et avoir le souci en permanence en tête de ces tâches faites d'attention, d'inquiétude, d'espoir mais aussi de combats parfois. Avoir obtenu la confiance de nos concitoyens est un immense honneur mais aussi

une grande responsabilité ; quelles que soient les divergences dans le cadre du débat démocratique, ne perdons jamais de vue que ce que nous faisons est dans l'intérêt général, c'est le seul fondement de notre engagement politique.

Notre rôle n'est pas uniquement de gérer des infrastructures, d'aménager, de réparer des routes, de construire des lieux pour le sport, la culture et autres, mais c'est avant tout de favoriser, de créer des moments d'échanges et de partages où chacun sort enrichi. Je me permets par ailleurs de lancer un appel aux Verriérois en paraphrasant Kennedy : « Vous qui comme moi êtes citoyens de Verrières, ne vous contentez pas de demander ce que la ville peut faire pour vous mais demandez-vous ce que vous pouvez et ce que nous pouvons faire ensemble pour la ville ».

Avec ce nouveau mandat, c'est un nouveau livre qui s'ouvre et une nouvelle histoire qui s'écrit avec vous. Je tiens à remercier ici mes collègues avec qui j'ai cheminé pendant ces différents mandats, qui m'ont fait confiance et ont décidé d'arrêter leur parcours, en particulier ma complice Dominique Legoff, 25 ans de mandat ensemble, je vais regretter nos moments de complicité. Merci aussi à Marie-Josiane Dégerit, notre ancienne doyenne à qui j'ai piqué la place... (Hilarité générale).

1. Election du Maire

M. DOSSMANN : Nous allons maintenant procéder à l'élection du Maire, chacun d'entre vous ayant reçu une convocation, je vous rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je désigne par tradition les deux plus jeunes conseillers élus pour être scrutateurs, à savoir Tania Da Graça Soarès et Jérémy Fass.

Je fais appel à candidatures. J'ai reçu la candidature de Monsieur François Guy Trébulle, est-ce qu'il y en a d'autres ?

Monsieur Vincent Hulin se présente.

Nous allons procéder à l'élection du Maire à bulletin secret et au dépouillement. La consigne préfectorale implique que le président appelle chaque conseiller municipal qui, à l'appel de son nom, s'approche de la place de vote et fait constater au président qu'il est porteur d'une seule enveloppe sur papier de la mairie. Le président le constate sans toucher l'enveloppe et l'élu dépose l'enveloppe dans l'urne. Il sera ensuite procédé au décompte des votes. Je demande à nos deux scrutateurs de bien vouloir voter d'abord.

(Madame Tania Da Graça Soarès et Monsieur Jérémy Fass votent. Il est ensuite fait appel des conseillers municipaux pour l'élection du Maire et procédé au dépouillement.)

M. DOSSMANN : Après dépouillement il est constaté 33 bulletins dans l'urne, le nombre de votants est de 33, les suffrages exprimés sont de 32, 1 bulletin blanc, zéro bulletin nul. Monsieur François Guy Trébulle obtient 25 voix et Monsieur Vincent Hulin 7 voix.

Monsieur François Guy Trébulle est proclamé Maire de la ville de Verrières-le-Buisson.

(Applaudissements nourris.)

Monsieur Dossmann remet l'écharpe de Maire à Monsieur François Guy Trébulle. M. Trébulle prend la présidence de la séance.

Avant de poursuivre la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le point relatif à la délégation du Conseil municipal au Maire dans certaines compétences est retiré de l'ordre du jour. En effet, conformément à de nombreuses directives et précisions notamment de la Préfecture, la volonté est d'uniformiser les séances d'installation.

M. le Maire : Chers collègues, chers Verriérois, Chers Amis, Chère Laure, Cher Nicolas, Chère Dominique, Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de gratitude et le sentiment très fort de la responsabilité qui accompagne la mission que vous venez de me confier que je m'adresse à vous ce soir.

Cette élection vient clore un processus électoral atypique par tant d'aspects qu'il pourrait être un cas d'école.

Atypique parce que la séquence que nous venons de vivre a débuté il y a un an avec le décès de Thomas, auquel nous avons tous beaucoup pensé, tout particulièrement hier, Gérard nous le rappelait tout à l'heure avec justesse.

Atypique avec une élection intermédiaire censée être pour six mois en septembre.

Atypique parce que le premier tour est intervenu dans un contexte pandémique et qu'il a été séparé du second par plusieurs mois.

Atypique parce que le taux de participation, même s'il a été un peu supérieur à Verrières à ce qui a été constaté ailleurs, est resté très anormalement bas pour des élections municipales.

Malgré cela et malgré les règles fluctuantes édictées par l'État, il faut saluer comme cela a été fait par Gérard le remarquable travail effectué par l'ensemble des services et tout particulièrement par Jonathan Kervazo qui a orchestré le bon déroulement de ce processus électoral avec le soutien de Sabine Chalet, notre Directrice Générale des Services, et le concours actif de toutes les équipes et de beaucoup d'agents pourtant soumis à rude épreuve.

Déjà compliquée en temps normal, l'organisation de l'élection l'a été plus encore dans ce contexte où il fallait garantir le bon fonctionnement de ce processus républicain et la sécurité sanitaire des électeurs, des scrutateurs et assesseurs des bureaux, pari tenu, bravo !

Je saisis l'occasion pour redire toute la reconnaissance que nous devons avoir pour les agents de la ville qui nous ont permis de traverser la crise Covid-19 de ce printemps dans les meilleures conditions possibles, ce qui ne veut pas dire que cela a été simple, loin s'en faut ! Il y a bien des *fioretti* dont il faudra garder la mémoire : les services à la personne ont été assurés et même renforcés ; la solidarité a été à l'œuvre, la ville est restée aussi propre que possible...

Ce qui ne pouvait pas être fait en présentiel l'a été à distance : par tous les canaux nous avons communiqué avec les Verriérois, les agents eux-mêmes n'ont cessé d'être accompagnés.

Nous avons fait un saut technologique, comme beaucoup, et découvert que le travail pour Verrières lui-même pouvait être réalisé depuis des destinations même assez

lointaines. Délocalisés parfois mais jamais éloignés ou distants, les services de la Ville ont été assurés. Comme souvent l'épreuve a révélé le meilleur.

Tous à leur place, élus et services ont eu à cœur de relever le défi, d'assurer le bon fonctionnement de la ville et d'accompagner ses habitants avec un soin particulier pour les plus fragiles.

Nous ne savons pas ce que nous réserve la rentrée, les saisons à venir, mais ce qui a été appris nous aidera à faire face et nous sommes prêts à tout, même à une rentrée « normale »... Rassurez-vous, nous savons que quoi qu'il arrive, ici rien n'est jamais banal.

Nous clôturons ainsi aujourd'hui un cycle électoral, les Verriérois ont fait un choix, ce choix s'est porté sur notre liste Unis pour Verrières que j'ai eu le privilège de conduire. Il va de soi que je ne peux que remercier avec beaucoup de reconnaissance tous ceux qui ont accepté de vivre l'aventure commune, tous ceux qui ont l'ont rendue possible et tous ceux qui, dans la liste ou autour d'elle, ont déployé une énergie si magnifique.

J'ai bien sûr une pensée particulière pour ceux qui ont quitté les rangs mais pas l'équipe, je pense notamment à Marie-Josiane, à Daniel, à Dominique. Une pensée aussi de gratitude pour les membres de notre comité de soutien, ils savent combien nous avons encore et longtemps besoin d'eux. Du plus expérimenté au plus néophyte, tous ont pris part avec joie et énergie à chacune des étapes qui nous ont conduits jusqu'ici ; de la conception du programme aux rencontres avec les Verriérois.

Cette joie et cette énergie ont été les clefs de voûte de notre engagement, loin d'être opposés au sérieux de la pensée et de l'action, elles les soutiennent et les animent.

Je forme le souhait que nous parvenions à garder cette joie par-delà les inévitables épreuves et contrariétés, je forme le souhait que nous les gardions et les partagions même dans des temps qui ne s'y prêtent pas nécessairement avec évidence et même dans les épreuves.

Nous clôturons aujourd'hui un cycle électoral particulièrement long et vient le temps de conduire les affaires communes, les affaires de la Commune. Il est évident - mais ce qui va sans dire va mieux en le disant- que c'est bien pour tous les Verriérois que nous voulons et que nous devons agir : ceux qui se sont « Unis », ceux qui voulaient être « Rassembler » ou « Réussir Ensemble » et tous ceux qui ne participèrent pas ; ceux-ci suscitent l'interrogation... autant d'abstention, autant de raisons...

Je tiens à saluer particulièrement l'engagement de tous ceux qui ont accepté de s'engager particulièrement dans le processus électoral en étant candidats quelles qu'aient été les listes pour lesquelles ils étaient engagés. C'est bien pour tous les Verriérois et avec tous les Verriérois que nous devons agir et que nous le ferons.

Avec et pour les plus jeunes ;

Avec et pour les actifs ;

Avec et pour les aînés ;

Nous l'avons déjà fait ; nous allons continuer.

Le mandat que nous avons reçu est un élément important, essentiel, de la démocratie représentative sur laquelle notre société politique est fondée. En nous confiant le mandat de les représenter, nos concitoyens nous ont mandatés non pas

en vue d'un but particulier mais bien pour rechercher le plus grand bien possible dans l'ensemble des thèmes relevant de la vie locale pour les six années à venir.

Pour être aussi les interlocuteurs de l'État et de tous les partenaires institutionnels de la Ville.

Bien sûr, la démocratie représentative est en crise, l'abstention l'a montré ici aussi mais elle demeure le socle sur lequel est fondée notre société républicaine, nous devons ensemble, comme nous l'avons déjà fait, trouver des voies pour la consolider à cette échelle locale où nous disposons ensemble de quelques leviers. Nous sommes déterminés à le faire, à associer autant que possible les habitants à nos projets, à ne pas faire du mandat un mur mais au contraire un pont.

Il ne s'agit pas de nous tromper de perspectives et telles ces majestueuses éoliennes, modernes moulins, ne faire que tourner en recherchant les vents dominants... Non, il s'agit d'écouter, d'observer, de connaître, d'échanger, puis de poser des actions avec sérénité et détermination.

Nous aurons à assumer et à nous montrer dignes du choix que les Verriérois ont fait, choix d'une équipe, choix d'un programme, choix d'orientations structurantes qui ont été présentées et qui, le plus souvent, étaient clairement partagées.

Oui, c'est bien pour tous les Verriérois et avec tous les Verriérois que nous devons agir et que nous le ferons. Non seulement à Verrières mais également dans le cadre de notre Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS). Notre appartenance à la CPS est une chance pour notre ville et c'est avec la Communauté et les communes qui la constituent, comme avec nos autres voisins, que nous devons apprendre toujours plus et mieux à travailler.

Les Verriérois n'en ont pas toujours assez conscience, la CPS est une chance pour eux, pour nous, et il est symbolique que nous soyons ici si près puisque juste un mur nous sépare du conservatoire qui témoigne de l'investissement communautaire aussi sur notre territoire.

La récente crise sanitaire nous a bien montré combien nous avons besoin les uns des autres, combien il est précieux, nécessaire, vital d'être insérés dans des communautés auxquelles nous appartenons et qui sont porteuses d'opportunités, avec lesquelles nous serons plus forts et plus efficaces, mieux outillés et mieux accompagnés. Verrières a de la chance, si liée à Paris et pourtant singulière, préservée et pourtant déjà partie de la capitale... Contemplant du haut du Bois la Tour Eiffel tout en embrassant du regard tant de communes essonniennes.

Au-delà de la seule localisation géographique, nous sommes et nous serons les garants de la préservation d'équilibres patiemment construits et qu'il nous faut garder. Nous sommes aussi porteurs d'ambitions pour la ville, ces ambitions sont celles d'une ville toujours attentive au bien-être de tous, une ville qui doit accompagner ses habitants dans des domaines clés.

Oui, vous l'avez peut-être vu, le permis de construire de la future maison de santé a été déposé et elle viendra bientôt là tout près. Il faut permettre à tous d'être soignés, accompagnés dans leurs situations de vie, quelles qu'elles soient. Notre action en tant que Ville, Cité, est et doit être avant tout sociale dans tous les sens du terme, ensemble nous faisons Société.

Oui, nous devons donner à nos écoles, aux directeurs, aux enseignants, les moyens dont ils ont besoin.

Oui, nous devons améliorer avec nos partenaires la sécurité de nos concitoyens. Par tous les moyens.

Oui, la culture est une part importante de la vie, partout et à Verrières aussi ; et surtout cela concerne tous les âges, toutes les sensibilités, toutes les expressions artistiques. Merci aux photographes qui nous ont dévoilé certains aspects de Verrières, merci aux musiciens, merci aux plasticiens, merci aux écrivains, aux poètes, aux baladins.

Oui, le sport et la jeunesse sont des atouts de notre ville et il nous faut leur donner leur juste place.

Oui, la vie associative doit être accompagnée autant que possible, ce qu'elle apporte, nul autre ne peut le procurer.

Oui, nous devons prendre toujours plus nettement la route d'un authentique développement durable reposant sur ses trois piliers : le social, l'environnemental et l'économique.

Oui, nous devons conduire ensemble des projets urbains et faire tout notre possible, sans prétendre parvenir à l'unanimité, pour qu'ils soient compris par le plus grand nombre comme des améliorations de notre vie, de notre ville.

Oui, nous devons être attentifs à tous les professionnels qui exercent à Verrières ou y vivent. Le confinement nous a montré l'importance et la richesse de notre commerce de proximité. Qu'est-ce qu'une ville sans commerçants et sans artisans ? Est-ce encore une ville, une commune sans commun... ?

Oui, nous avons un patrimoine bâti et naturel d'une très grande richesse, nous l'avons reçu et nous devons le transmettre ; le souci du patrimoine, l'attachement au passé, le fait de l'assumer, l'attention à la biodiversité sont de formidables instruments d'arrondissement du présent au service de la préparation de l'avenir.

Oui, nous inscrivons nos pas dans les pas de nos pères et nous nous souviendrons de certains des repères qu'ils nous ont proposés.

Nous célébrerons l'an prochain les 80 ans de l'exécution d'Honoré d'Estienne d'Orves, les 50 ans du jumelage avec nos amis d'Hövelhof ; avec un peu de retard les 30 ans du club ABC et les 20 ans de l'association Zinado 2000.

On peut sans artifice mettre ces anniversaires en contemplation les uns des autres de notre histoire, et même si parfois elle fut rude, elle est belle et nos amis sont nombreux.

Nous n'éviterons pas la mort, nous n'effacerons pas la tristesse mais pendant ces années que nous avons à passer ensemble nous avons la possibilité, ensemble oui, de faire en sorte que la vie à Verrières-le-Buisson soit la plus satisfaisante possible pour chacun. C'est ce à quoi nous allons nous employer tous ensemble, Unis pour Verrières et pour les Verriérois.

Merci à Gérard de m'avoir remis cette écharpe, je suis particulièrement fier et heureux qu'elle vienne de lui. Merci à Karine, Magali, Ian, Elisabeth, Jean-Louis, Rozenn, à Jean-Paul et Christine...

Merci à vous tous avec lesquels nous avons déjà tant partagé, avec lesquels nous avons tant à faire.

(Applaudissements nourris.)

M. le Maire : Je vais désormais reprendre l'ordre du jour et rappeler à cet égard que de nombreuses directives et précisions concernant les usages courants nous ont été

communiquées par la Préfecture. Ne soyez donc pas étonnés que certains usages aient changé tant dans l'ordre du jour que pour ce qui est de l'organisation générale de la séance. Dans une démarche d'uniformisation des séances d'installation, toutes les communes sont soumises à des règles partagées, ainsi doit être retiré de l'ordre du jour le point 5 relatif aux délégations du conseil municipal au Maire afin de clore cette séance sur la nouvelle pratique de lecture de la Charte des Elus.

2. Détermination du nombre des adjoints.

M. le Maire : Conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ; l'effectif est de 33 pour la commune de Verrières, il appartient donc au conseil municipal de déterminer ce nombre et je vous propose de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 9 pour la durée du mandat. Je vais procéder à un vote à main levée.

(Vote à main levée sur la détermination du nombre des adjoints à 9 : ce nombre est approuvé par 25 voix pour et 8 abstentions.)

M. le Maire : Le nombre des adjoints est donc fixé à 9.

3. Election des Adjoints.

M. le Maire : Nous allons maintenant procéder à l'élection des adjoints au Maire. Je ne vous redonne pas la lecture de la notice mais je vous rappelle qu'il est proposé de procéder à cette élection par liste présentée devant vous. On m'a soumis une liste, est-ce qu'il y en a une autre ?

Je ne vois pas d'autre liste, donc celle qui est présentée est la suivante : première adjointe : Karine Casal Dit Esteban ; deuxième adjoint : Gérard Dossmann ; troisième adjoint : Magali Libong ; quatrième adjoint : Ian Tixier ; cinquième adjoint : Élisabeth Roquain ; sixième adjoint : Jean-Louis Delort ; septième adjoint : Rozenn Bouler ; huitième adjoint : Jean-Paul Mordefroid ; neuvième adjoint : Christine Lagorce.

Nous allons procéder à la distribution des bulletins relatifs à cette liste ainsi que des bulletins blancs formatés de la même façon. Il ne faut rien écrire sur le bulletin de la liste des adjoints présentés, sinon il sera considéré comme nul.

Conformément aux usages, nous allons procéder avec les mêmes assesseurs et les mêmes modalités que pour l'élection du Maire.

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour l'élection des adjoints et au dépouillement, le résultat est le suivant :

Nombre de bulletins dans l'urne : 33 ;

Suffrages exprimés : 33 ;

8 bulletins blancs ;

25 bulletins pour la liste Unis pour Verrières.

M. le Maire : Je vais donc pouvoir procéder à l'installation des adjoints au Maire qui figuraient sur cette liste.

(Monsieur le Maire remet l'écharpe à chacun des adjoints - chaque adjoint est applaudi.)

M. le Maire : Félicitations à tous les adjoints qui ont été élus.

Je serai amené à prendre dès lundi des arrêtés pour donner les délégations suivantes :

À Karine Casal Dit Esteban : Cadre de vie, prévention, sécurité et communication.

À Gérard Dossmann : Affaires générales, économie et finances, coopération.

À Magali Libong : Patrimoine et vie culturelle.

À Ian Tixier : Sport et jeunesse.

À Élisabeth Roquain : Affaires sociales.

À Jean-Louis Delort : Ressources humaines et vie associative.

À Rozenn Bouler : Affaires familiales et scolaires.

À Jean-Paul Mordefroid : Développement durable et transition.

À Christine Lagorce : Projets urbains.

Par ailleurs 8 conseillers délégués seront nommés :

Grégory Bozec : Inclusion territoriale.

Violaine Guillanton : Logement et mobilités.

Jean-Louis Carrasco : Commerce et ville intelligente.

Hervé Baude : Manifestations, protection animale et marchés.

Tania Da Graça Soarès : Projets jeunes.

Didier Millet : Travaux.

Nasser Attaf : Recherche de financements et dialogue interculturel.

Marie-Paule Octau : Accompagnement des aînés.

4. Charte de l'élu local.

M. le Maire : Cela fait partie des innovations imposées par la loi du 27 décembre 2019 : lors de la première réunion du conseil municipal immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le nouveau Maire doit donner lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1 du CGCT et à la loi du 31 mars 2015. Est remise aux conseillers municipaux une copie de cette charte et le chapitre du CGCT consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Je vous lis cette charte : « L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel directement ou indirectement et/ou de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins. Dans l'exercice de ses fonctions l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et décisions prises dans le cadre de ses fonctions. »

M. le Maire : Je voudrais maintenant vous communiquer la date du prochain conseil municipal, je vous invite à nous retrouver ici même et dans le même format mais évidemment sans le dispositif sur l'esplanade de Thomas Joly le lundi 27 juillet à 20h00.

Cette séance du conseil municipal s'achève. Je vous remercie à nouveau d'être venus nombreux, merci de la confiance que vous avez accordée à l'ensemble des élus présents et j'invite l'ensemble des membres de cette assemblée dans cette salle et sur l'esplanade à venir partager le verre de l'amitié à l'Arboretum. J'invite également préalablement l'ensemble des élus à suivre Gérard Dossmann pour une première photo officielle de l'équipe municipale. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 20h25.

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay,**



François Guy TRÉBULLE

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».